

1. OPTIONS DISPONIBLES AUX CLIENTS

1 LISTE DES SERVICES COMPOSANT LA FACTURE DU CLIENT

1.1 Au choix du client

Sous réserve de l'article 95 des dispositions transitoires, le client a le choix entre obtenir les services suivants du distributeur ou les fournir lui-même :

- ? Fourniture
- ? Gaz de compression
- ? Transport
- ? Équilibrage

Le client qui utilise le service de fourniture de [gazgaz naturel](#) ou le service de gaz de compression du distributeur doit utiliser tous les services du distributeur.

Le client qui fournit au distributeur le [gazgaz naturel](#) qu'il retire à ses installations doit en même temps fournir le gaz de compression nécessaire au transport de son [gazgaz naturel](#). Le client qui fournit son service de transport doit en même temps fournir le [gazgaz naturel](#) qu'il retire à ses installations et le gaz de compression nécessaire à son transport.

1.2 Service exclusif du distributeur

Le client doit obtenir ce service du distributeur :

- ? Distribution

1.3 Services par défaut

Les services fournis par défaut sont ceux du distributeur.

2 FOURNITURE COMBINÉE DES SERVICES DU CLIENT ET DES SERVICES DU DISTRIBUTEUR

Le client ne peut, en un même point de mesurage et pour chacun des services de fourniture de [gazgaz naturel](#), de gaz de compression et de transport, incluant le service de gaz d'appoint, utiliser à la fois les services du distributeur et fournir ses propres services.

De plus, le client qui désire fournir au distributeur le [gazgaz naturel](#) qu'il retire à ses installations ne peut combiner un service de fourniture avec transfert de propriété avec un service de fourniture sans transfert de propriété.

Exceptionnellement, toutefois, le client qui utilise en un même point de mesurage un service continu et un service interruptible aura la possibilité d'utiliser son propre service de transport pour la portion continue de sa consommation ~~et tout en utilisant~~ le service de transport du distributeur pour la portion interruptible. De ~~même plus~~, le client ~~interruptible qui utilise un service interruptible et un service de gaz d'appoint aura la possibilité d'~~ en service de « gaz d'appoint pour éviter une interruption » ~~pourra~~ utiliser son propre service de transport pour ~~la cette~~ portion appoint de sa consommation ~~et le service de transport du distributeur pour la portion interruptible régulière.~~

3 ~~ASSOCIATIONS~~ REGROUPEMENT DE CLIENTS

~~Des clients peuvent se regrouper pour fournir leurs services de fourniture de gaz naturel et de gaz de compression. Sous réserve de l'article 3 4 des dispositions transitoires, des clients peuvent se regrouper pour fournir leurs services de transport et d'équilibrage s'ils sont tous, l'un par rapport à tous les autres, des personnes liées au sens de la Loi sur les impôts L.R.O., c. I-3. Dans ce cas, le regroupement de clients sera aussi obligatoirement celui reconnu pour les services de fourniture de gaz naturel et de gaz de compression.~~